

SOUS RESERVE DE L'APPROBATION DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 23 OCTOBRE 2025

POSTE ACADEMIQUE TEMPS PLEIN EN REGULATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

(CORRESPONDANT À 50% ENSEIGNEMENT ET 50% RECHERCHE)

FACULTE DE DROIT ET DE CRIMINOLOGIE

Référence : 2026/A005

Date limite du dépôt des candidatures : 05/01/2026

Date d'entrée en fonction prévue le : 01/10/2026

Descriptif du poste

Contexte de l'ouverture de poste

Afin de participer au développement d'un champ d'expertises interdisciplinaires de l'ULB dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) et d'offrir des enseignements dans ce domaine, la Faculté de droit et criminologie et la Faculté de philosophie et sciences sociales se sont associées pour la création d'une Chaire partagée consacrée à la régulation de l'IA. L'ouverture de cette Chaire s'inscrit plus largement dans un projet de développement de l'expertise dans le domaine de l'IA au sein de l'ULB, avec la création de plusieurs Chaires partagées entre les différentes Facultés (une chaire dédiée à la compréhension des fondements algorithmiques et statistiques nécessaires pour comprendre le fonctionnement des IA et leur biais ainsi que les divers domaines applicatifs de l'IA d'aujourd'hui [Faculté des sciences, Faculté d'architecture, SBS-EM] ; une chaire dédiée plus spécifiquement aux applications de l'IA dans le domaine de la santé [Faculté de médecine, École polytechnique]).

Le/la titulaire de la Chaire en régulation de l'IA sera amené.e à développer des projets de recherches interdisciplinaires, à dispenser des enseignements à des étudiants issus de diverses Facultés et à contribuer en interne à l'expertise dans le domaine de l'intelligence artificielle. Les activités d'enseignement se dérouleront sur les campus de l'ULB à Bruxelles et de l'Université de Mons. Les activités de recherche seront principalement menées au sein de la Faculté de droit et de criminologie et de l'Institut d'études européennes.

Domaine de recherche

Le/la titulaire de la Chaire développera une recherche dans le domaine de la régulation de l'intelligence artificielle, spécialement dans le contexte de l'Union européenne. Il/elle devra s'inscrire dans une approche interdisciplinaire en associant à l'analyse juridique une réflexion sur les aspects éthiques, sociologique et/ou philosophiques que soulèvent ces technologies. Il/elle intégrera tant les normes juridiques que les dispositifs de *soft law* ou les standards techniques ainsi que les dynamiques sociolégales. Le projet devra démontrer une inscription scientifique durable dans le domaine de la régulation de l'IA, incluant sans se limiter à une analyse des principaux instruments de régulation adoptés par l'Union européenne en droit de l'IA (spécialement l'AI Act) et plus largement en droit des

données (tels les GDPR, Data Act, Data Governance Act, DSA, DMA, etc.). Il/elle pourra s'inscrire dans une approche pragmatique susceptible de rencontrer les enjeux sociétaux de l'IA. A cet égard, le/la titulaire mettra utilement en évidence sa capacité à dialoguer avec les parties prenantes de la recherche et du développement dans le domaine l'IA, au sein de l'Université et de la société civile.

Le/la titulaire de la Chaire en question sera rattaché.e à la Faculté de droit et de criminologie et à la Faculté de philosophie et sciences sociales. Il/elle sera intégré.e à titre principal dans au moins un des Centres de recherche de la Faculté de droit et de criminologie et rattaché.e et à l'Institut d'Études européennes, et nouera des liens avec les titulaires des autres chaires partagées dans le domaine de l'IA ainsi que les autres enseignants et chercheurs dont les travaux portent sur ce domaine. En fonction du profil recruté, il/elle pourrait être associé.e aux programmes [CIVIS](#) ou aux recherches menées au FabLab ou encore participer à la formation des chercheur.se.s que l'université souhaite mettre en place dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Objectifs pédagogiques et scientifiques

Sur le plan de la recherche, le/la titulaire de la Chaire devra :

- Contribuer à l'encadrement des chercheur.es dans le domaine (participation à des comités de thèses de doctorat, développement de projets de recherche, etc.) et promouvoir personnellement des thèses de doctorat ;
- Développer la recherche individuelle et collective, et chercher à obtenir des financements pour celle-ci ;
- Organiser et participer à des événements scientifiques de niveaux national et international ;
- Rédiger régulièrement des publications scientifiques nationales ou internationales et coordonner des ouvrages collectifs, si possible avec comité de lecture (*peer review*) ;
- S'impliquer dans les réseaux académiques nationaux et internationaux dans la matière ;
- Participer à la gestion collective de la recherche en Faculté de droit et de criminologie et à l'Institut d'études européennes.

Sur le plan de l'enseignement, le/la titulaire de la Chaire devra :

- Assurer personnellement et en présentiel les cours décrits ci-dessous et leur évaluation, et coordonner les travaux pratiques s'il y a lieu ;
- Développer des projets pédagogiques innovants (moyennant, le cas échéant, une modulation du nombre d'heures en présentiel) ;
- Superviser et évaluer des travaux de fin d'études, stages et mémoires relatifs à ses domaines de compétence en Faculté de droit et de criminologie et en Faculté de philosophie et sciences sociales ;
- Participer à la gestion collective de l'enseignement dans les deux Facultés.

Cours repris dans la charge au moment du recrutement

- *Régulation de l'intelligence artificielle / par l'intelligence artificielle* (en français ou en anglais) : 24h, cours du Master en droit, Sciences politiques, Ethique
- *Droit des nouvelles technologies* (en français) : 24h, cours du Master en droit de l'entreprise à l'Université de Mons
- *Enjeux sociétaux des applications de l'IA* (en français ou en anglais) : 24h, cours du Master en Faculté des sciences, Faculté d'architecture et SBS-EM

Cours repris dans la charge à partir de 2027-2028 (au plus tôt)

- *European Politics and Ethics of AI* : 24h, cours du Master en études européennes (science politique), Master en éthique (philosophie) et du Master interdisciplinaire en études européennes de l'Institut d'études européennes
- Cours de 24h (en français ou en anglais) à créer dans le domaine de l'intelligence artificielle, en fonction du profil de la personne recrutée et en tenant compte des intérêts stratégiques de l'ULB (spécialement le lien entre *IA et recherche* et le lien entre *IA et Ville – Smart Cities*)

Afin d'assurer la cohérence des enseignements en Faculté de droit et de criminologie, le/la titulaire de la Chaire sera invité à se concerter avec les titulaires de cours liés (notamment les cours de *Data Law* et *Innovation Law*).

Titre requis

Docteur à thèse en sciences juridiques, en sciences politiques, ou dans une discipline connexe (philosophie, sociologie, science et technologie, etc.), avec une spécialisation en droit ou en régulation des technologies. Le/la candidat.e doit dans tous les cas être titulaire d'un diplôme universitaire (niveau Bachelier ou Master) en droit afin de garantir la capacité à encadrer des recherches doctorales en droit.

Compétences requises

- une ancienneté scientifique de 4 années minimum au moment de l'engagement. L'ancienneté scientifique inclut notamment la durée des services prestés comme personnel scientifique réalisant une thèse de doctorat, pour autant que vous ayez bénéficié d'un financement boursier ou contractuel.
- une expérience post-doctorale et un excellent dossier scientifique, faisant notamment état de recherches interdisciplinaires et de recherches dans le domaine de l'intelligence artificielle et de sa régulation à l'échelle européenne ; une mobilité en dehors de l'institution où a été réalisé le doctorat (durant la période doctorale ou après) est un atout.
- une excellente maîtrise du français et de l'anglais (niveau C1 minimum). Si vous ne parlez pas couramment la langue française au moment de l'engagement, une période d'adaptation peut vous être accordée, mais vous devrez être capable d'enseigner en français à la fin de la troisième année suivant votre nomination. Vous pourrez bénéficier d'un soutien institutionnel pour cet apprentissage.
- une expérience d'enseignement.
- une expérience professionnelle ou des compétences techniques dans le domaine de l'intelligence artificielle sont des atouts.

Intéressé·e ?

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M/Mme Julien Cabay, professeur titulaire de la Chaire en droit des créations intellectuelles et des innovations (julien.cabay@ulb.be). Merci de mentionner dans l'objet de l'e-mail la référence à la vacance (2026/A003).

Votre dossier de candidature sera composé d'un Curriculum vitae (*si vous le souhaitez un CV type peut être téléchargé via le site internet : <https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/emplois-academiques-et-scientifiques-cv-type>*) et d'un document complété à l'aide du template disponible à cette adresse URL <https://www.ulb.be/fr/documents-officiels/1f-dossier-de-candidature-acad-tps-plein-docx>).

Ce canevas structure votre dossier de candidature en reprenant les éléments suivants :

- une lettre de motivation

- un rapport de 7000 signes (ou 4 pages) environ sur les activités de recherche et un projet de recherche, en ce compris l'insertion envisagée au sein des équipes de recherche de l'ULB
- un dossier d'enseignement comprenant un rapport de 7000 signes (ou 4 pages) environ sur les activités d'enseignement antérieures et un projet d'enseignement pour les 5 premières années du mandat, qui s'intègre de manière cohérente dans la vision de l'entité de rattachement et dans les profils d'enseignements des filières de formation auxquelles le candidat devra contribuer
- une note sur les réalisations et projets internationaux (4 pages maximum)
- les noms et adresses mail de contact de cinq personnes de référence susceptibles d'être contactées par les organes chargés d'évaluer les dossiers, en veillant à l'équilibre des genres. Ces personnes ne peuvent être en conflit d'intérêt en raison de liens familiaux ou affectifs.

Les dossiers incomplets ou les dossiers n'utilisant pas le canevas mis à votre disposition ne seront pas examinés par la commission de sélection.

La nomination, dans le cadre académique de l'ULB, se fait au rang de chargé de cours. Dès leur nomination, les membres du corps académique sont autorisé·e·s à porter, à titre honorifique, le qualificatif de professeur·e.

Où se rendre pour postuler ?

Cliquez ici : <https://jobs.ulb.be/job-invite/1688/?isInternalUser=true>

Pour tout problème de connexion ou question à propos de notre application, consultez notre FAQ : [e-recrut-mode-d-emploi-candidat-fr- 1734942952302-pdf](#)

Politique d'égalité des chances

La politique de gestion du personnel de l'ULB est axée sur la diversité et l'égalité des chances.

Nous recrutons les candidat·es en fonction de leurs compétences, indépendamment de leur âge, leur genre, leur orientation sexuelle, leur origine, leur nationalité, leurs convictions, leur handicap, etc.

Vous souhaitez bénéficier d'aménagements raisonnables dans le cadre de la procédure de sélection en raison d'un handicap, d'un trouble ou d'une maladie ? N'hésitez pas à prendre contact avec Marie Botty (marie.botty@ulb.be) notre personne de contact en charge des aspects de diversité pour le personnel enseignant et scientifique. Soyez assuré·e de la confidentialité de cette information.

Plus de détails sur les politiques de genre et de diversité sont disponibles sur <https://www.ulb.be/fr/l-ulb-s-engage/diversites>.

Vous trouverez l'ensemble des dispositions relatives aux carrières du corps académique sur notre site à l'adresse <http://www.ulb.ac.be/emploi/academique.html>.